

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 3 sur les régimes de retraite

« Un triste jour qui marque une détérioration majeure du climat de travail à Montréal »

Yves Francoeur

Montréal, le jeudi 4 décembre 2014 - « En adoptant aujourd'hui le projet de loi 3 sur les retraites, le gouvernement du Québec ouvre une période noire dans les relations de travail dans les villes du Québec » déplore le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur.

« Nous avons tout tenté pour faire comprendre au ministre Moreau qu'il faisait une grande erreur en procédant de la sorte, en imposant sans nuance un cadre unique et contraignant qui ne tient pas compte des particularités de chaque ville ou des différents employés » ajoute-t-il. Il déplore du même souffle l'entêtement du gouvernement et le manque d'ouverture pour trouver une solution. « Visiblement, la négociation n'est pas dans les priorités de ce gouvernement ».

Yves Francoeur ajoute que le gouvernement du Québec vient de donner un cadeau empoisonné aux maires du Québec. Il rappelle que plusieurs maires ont aussi réclamé, sans succès, des assouplissements au projet de loi afin qu'ils puissent obtenir la marge de manœuvre pour pouvoir négocier avec leurs employés. « Le nouveau contexte n'augure rien de bon pour améliorer les relations de travail au Québec. Et cela est particulièrement vrai pour la Ville de Montréal » souligne-t-il.

« Le maire Denis Coderre est inconscient des retombées négatives du projet de loi pour la ville de Montréal » Yves Francoeur a rappelé que les policiers et les policières de Montréal étaient injustement touchés par le projet de loi puisque leur régime de retraite affiche des surplus. Selon Yves Francoeur, l'approche mur à mur du maire Coderre sera coûteuse pour le SPVM et pour Montréal rappelant que les conditions de travail des policiers de Montréal, qui doivent faire face à des situations uniques au Québec, à une complexité de la criminalité sans précédent, se retrouveront en queue de peloton des corps de police au Québec. « Les jeunes policiers n'auront plus aucun incitatif à venir travailler à Montréal » ajoute-t-il.

« À partir de maintenant, le maire Coderre devra lui-même trouver des solutions aux problèmes que le gouvernement du Québec lui lègue » prévient Yves Francoeur. « La convention collective des policiers de Montréal se termine à la fin du mois et le maire Coderre doit rapidement réparer le gâchis des derniers mois ». Les problèmes causés par l'adoption de cette loi sont maintenant montréalais et les solutions seront montréalaises. Le maire a entre ses mains l'avenir des relations de travail avec les policiers. Il doit décider rapidement s'il veut négocier ou s'il veut imposer. Nous attendons un signal clair et rapide du maire » conclut Yves Francoeur.

En réaction à l'adoption de la loi par le gouvernement du Québec, les policiers de Montréal apposeront un fanion noir sur les véhicules du SPVM à compter du vendredi 5 décembre.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
514 527-4161
Cell : 514 913-0708